



## Information pour changer mon statut de séjour

Par **hannaantoine**, le **23/04/2009** à **06:01**

Bonjour,  
je possède une carte de séjour statut visiteur 1 an, je voudrais m'informer sur les démarches nécessaires pour travailler nounou. Merci

Par **jrockfalyn**, le **24/04/2009** à **00:51**

Bonjour

Renseignez-vous auprès du service de main d'œuvre étrangère de la direction du travail de l'emploi et de la formation professionnelle de votre domicile.

Ils sauront vous renseigner sur les modalités (autorisation provisoire de travail...).

Cordialement